

ARRETE n° ADMG_2026_002

portant délégation de pouvoir du Président à un responsable de service à effet d'exécuter les lignes de trésorerie

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant nomination de Madame Laetitia CENSIER attachée territoriale, aux fonctions de responsable du service Finances

Vu la délibération CC_2020-114 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président

Considérant que le Président a reçu délégation pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire

Vu la délibération CC_2025-278 en date du 15 décembre 2025, par laquelle le conseil communautaire a décidé de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 3 millions d'euros auprès de la banque ARKEA.

Considérant que dans la limite de ce montant, l'emprunteur a la faculté d'utiliser tout ou partie de ce montant afin de faire face aux besoins de trésorerie.

Considérant que le décaissement se fait par le biais d'avis de tirage sur le portail de la banque Arkéa, et les remboursements par le biais du service de gestion comptable d'Orchies (SGC d'Orchies).

Vu l'annexe au présent arrêté de délégation de pouvoir

ARRETE

Article 1 : Afin de gérer au mieux la trésorerie de la communauté de communes, délégation de pouvoir et de signature est donnée à :

- **Madame Laetitia CENSIER**, responsable du service Finances

afin :

- D'obtenir toutes informations sur les crédits de trésorerie éligibles et les contrats y afférents
- Demander toutes mises à disposition des fonds au titre des crédits de trésorerie éligibles
- D'informer la banque de tout remboursement du capital emprunté au titre des crédits de trésorerie éligibles et effectuer de tels remboursement

Madame Laetitia CENSIER pourra valider toute proposition financière, signer tout document et généralement faire le nécessaire dans le cadre de l'exécution de cette ligne de trésorerie, tels que précisés dans l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 26 janvier 2026

Le Président

Luc FOUTRY



Notifiée le :

Signature de l'intéressée.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG2026002
Objet :	Délégation de pouvoir du Président à un responsable de service à effet d'exécuter les lignes de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200041960-20260126-ADMG2026002-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	930 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arr__t__ ligne de tr__sorerie.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260126-ADMG2026002-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	81.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 février 2026 à 14h46min53s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 février 2026 à 14h46min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 février 2026 à 14h47min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 février 2026 à 14h47min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 février 2026 à 14h47min28s	Reçu par le MI le 2026-02-26